

10 Faits divers & Justice

Violences en milieu scolaire/Agression physique d'une élève de Quaben

La victime s'en sort avec six points de suture



Photo : COE

L. P. N. E. a repris les cours, trois jours après son agression.



Photo : COE

L'entrée du collège Quaben, où les dirigeants entendent prendre des mesures strictes.

COE

Libreville/Gabon

L.P.N.E., 17 ans, élève en classe de 2nde LE1 au lycée Quaben, a été victime, le vendredi 9 décembre 2017, d'une agression physique. Elle aurait reçu, à l'aide d'un objet tranchant, non encore identifié à ce jour, un coup sur le crâne, de la part de C.O., 14 ans, inscrite en 4e C. Résultat: six points de suture. L'attaque se produit hors de l'établissement, que les apprenants venaient de quitter après les cours. La victime raconte que le

début de l'histoire, est un cas de vol signalé en classe de 2nd LE1. Pour être plus précis, un téléphone portable appartenant à une élève, est subtilisé par un condisciple. Nous sommes en matinée. Vers 13 heures, à la sortie des classes, la voleuse présumée est mise à découvert. A proximité de l'école publique de Louis, L. P. N. E, qui traîne avec quelques autres élèves, achète un sachet de farine et verse le contenu sur sa petite camarade de 4e identifiée comme auteure du larcin, histoire de la tourner en dérision. A la suite de quoi, C.O. vexée par ce geste, se met à proférer des me-

naces à l'encontre de son aînée de 2nde. Il s'ensuit une vive discussion. Puis une blessure, reçue à l'improviste. L. P. N. E. dit avoir été surprise d'entendre ses camarades lui dire qu'elle avait des traces de sang sur sa chemisette. « Je n'ai rien senti. Mes amis ont attiré mon attention sur le fait que du sang transparaisait sur ma chemisette. Et certaines camarades m'ont confié qu'elle avait utilisé un objet didactique (compas). Moi, je ne sais quoi vous dire, je n'ai rien vu», confie-t-elle. Après cet incident, les deux élèves reviennent à l'intérieur de l'établisse-

ment et la direction est aussitôt tenue informée. Malgré les premiers soins reçus à l'infirmerie du collège, L. P. N. E. se rend tout de même dans une clinique du quartier Louis, non loin de l'établissement, pour une prise en charge plus efficace, à cause de la profondeur de la blessure. Elle en sort avec six points de suture, avant de regagner son domicile avec ses parents, après une courte période d'observation. **EXCLUSION DÉFINITIVE** • Le geste de C.O. étant jugé lourd de conséquences, elle sera définitivement exclue, le lundi 11 décembre 2017. Une déci-

sion prise à l'issue d'un conseil de discipline expressément convoqué par l'établissement. Coup et blessure volontaire sont les griefs retenus, entre autres, contre l'élève fautive, conformément à certaines dispositions du règlement intérieur du collège. « Nous avons eu vent de ce qu'elle aurait promis de se venger. À ce niveau, nous avons commencé à sensibiliser ses anciens camarades, au cas où elle mettrait sa menace à exécution, en complicité avec certains d'entre eux. Nous allons renforcer les mesures de sécurité à l'entrée et à la sortie, en fouillant

les sacs des élèves, à compter de janvier 2018. Les élèves seront dorénavant accompagnés au-delà de l'établissement, jusqu'à une certaine distance, y compris L. P. N. E. Elle se fera accompagner par un membre de sa famille et de certains responsables de l'établissement», a fait savoir un responsable de Quaben.

Avant de conclure : « Les mesures internes seront plus coercitives. Tout cas de vol ou de simples menaces signalé fera l'objet d'une exclusion définitive.»

Faits d'ailleurs

Treichville / Côte d'Ivoire : un entrepreneur se fait arracher 35 millions de francs au sortir d'une banque

L'homme s'est rendu à la banque, à Treichville, pour une opération de retrait d'argent. En sortant de l'établissement bancaire, et alors qu'il se dirigeait vers son véhicule, il s'est vu brutalement couper le chemin par des inconnus armés de pistolets automatiques, qui se sont emparés du sac avant de fondre dans la nature.

El Jadida/Maroc : une octogénaire violée à tour de rôle par trois jeunes hommes

Les trois jeunes hommes, tous des voisins de cette femme âgée de 84 ans, se sont infiltrés, la nuit, au domicile de la vieille dame pour abuser d'elle à tour de rôle. Le trio arrêté par les éléments de la gendarmerie royale d'El Jadida était en état d'ivresse et sous l'effet de la drogue, lors de la commission de ce crime de viol, accompagné de coups et blessures. Ils comparaitront, mardi 19 décembre, devant la chambre criminelle près la Cour d'appel.

Siliana/Tunisie : li tue sa mère et tente de faire croire à un suicide

Les agents de la Garde nationale, à Rouhia, au gouvernorat de Siliana, en Tunisie, ont réussi, ce mardi 12 décembre 2017, à dévoiler les détails d'un homicide, qui a eu lieu récemment dans la région. En effet, un homme a tué sa mère âgée d'une soixantaine d'années. Il a ensuite essayé de faire croire que cette dernière s'est suicidée. Selon une source sécuritaire, l'homme a reconnu son crime. Il a expliqué qu'il s'est disputé avec sa mère sur l'héritage laissé par son père.

Rassemblés par COE

Exercice risqué de la médecine traditionnelle à Mouila

Un ressortissant malien écroué pour charlatanisme

BPIM

Mouila /Gabon

LES éléments de la brigade-centre de gendarmerie de Mouila ont mis la main, mardi 9 décembre dernier, sur Malée Macouba, un Malien exerçant en tant que vigile, mais reconverti dans le charlatanisme, il y a seulement peu de temps. Au cours d'une perquisition effectuée à son domicile, sis au deuxième arrondissement, les pandores ont fait une découverte pour le moins étrange : la présence d'un stock considérable de produits pharmaceutiques – dont les fameux Kobolo – très nuisibles pour la santé, et d'autres breuvages concoctés à base de produits naturels. Ses fournisseurs, M. M. et I. I., deux Ouest-africains également, ont eux aussi été mis aux arrêts. Mais seul Malée Macouba a été placé sous mandat de



Photo : D.R.

Le plan de Malée Macouba de tourner les pandores en bourrique a échoué. Photo de droite : Les produits découverts à son domicile lors de la perquisition.



Photo : D.R.

dépôt à la prison centrale du chef-lieu de la province de la Ngounié. Selon une source militaire, cela faisait environ deux semaines que les Officiers de police judiciaire (OPJ) étaient sur les traces des vendeurs de Kobolo. Avec une certaine réussite, car de fil en aiguille, les enquêteurs étaient parvenus à percer le secret de leur circuit de distribution. Ainsi, parmi les clients régulièrement approvisionnés par les deux

Ouest-africains, se trouvait le charlatan malien. Malheureusement pour sieur Malée Macouba, sa dernière livraison attirera l'attention des gendarmes. Aussi, les agents de la brigade-centre de Mouila ont-ils procédé sans difficulté à l'interpellation des trois hommes. Réponse du nganga, à la question de savoir d'où venaient les produits trouvés en sa possession : « On m'envoie par avion tous ces produits que je vends, pour

avoir de l'argent. Je suis gardien de nuit chez un Mauritanien et je vends également des cigarettes pour arrondir mes fins de mois.» En vérité, ce qui aura coulé Malée Macouba, c'est le fait que les soins qu'il disait prodiguer à ses patients n'ont été que pur mirage. « plusieurs patients n'auraient pas été satisfaits par les prestations du médecin traditionnel», a en effet rapporté une source proche du dossier.

En dépit des multiples pressions exercées sur les pandores, en vue de la relâche du mis en cause, ces derniers ont tenu bon, jusqu'à le présenter devant le parquet de Mouila. Qui plus est, l'intéressé vivrait, en outre, en situation irrégulière au Gabon. Malée Macouba a donc écopé d'un mandat de dépôt. Quant à ses présumés complices trafiquants de Kobolo, ils ont été relâchés. Contre toute attente.